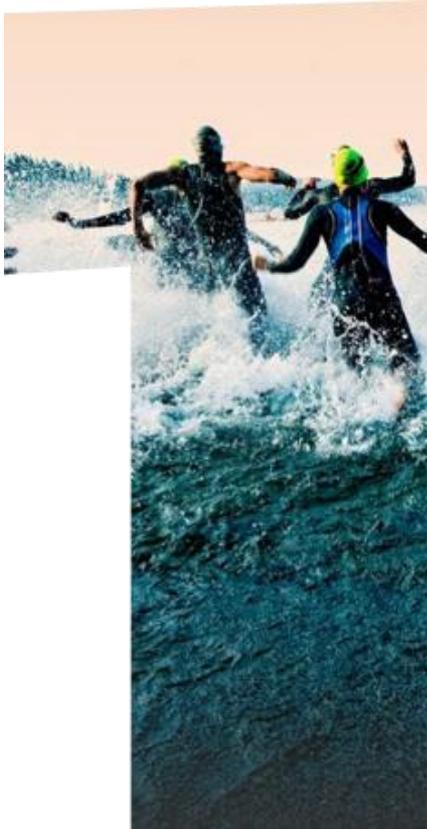


A group of triathletes in wetsuits and swim caps are running through shallow water, splashing. The scene is captured from a low angle, emphasizing the movement and water spray. The background shows a calm body of water and a forested shoreline under a clear sky.

ASSEMBLEE GENERALE SAISON 2020-2021

Jeudi 17 juin 2021



PRÉSENTATION DU **RAPPORT** **MORAL**



VIE DU CLUB

- 3ème club d'Ile-de-France avec **276 adhérents**
 - Jeunes : 16 filles et 35 garçons > **51 jeunes**
 - Adultes : 59 femmes et 166 hommes > **225 adultes**
 - **Club formateur 2 étoiles** : organisation de l'Aquathlon Avenir et ses 400 jeunes triathlètes - prochaine date : 10 octobre 2021 !
- Équipe sportive :
 - Yvan Mathé et Maxime Lombard ont quitté le club. Baptiste Chastelier est parti poursuivre ses études.
 - Formation et recrutement : **BF1 natation** pour Annelise le Gall et de **BF5 pour 10 adhérents, arrivée d'Arthur le Roy** (natation) et **embauche d'Alexandre Lenté** en septembre 2021



Présentation d'Alexandre Lenté

Expériences professionnelles :

- Fondation de l'école de triathlon de Poissy
- Au sein de l'école de triathlon de St Quentin en Yvelines => Vice champion IDF des clubs, 8 jeunes aux France Jeunes
- Stade Français n°1 : reconstruction de la structure club, refonte d'un esprit club. Reprise du club avec 25 adhérents et développement à 118. 2 jeunes aux France
- Stade Français n°2 : développement de l'école des jeunes (112 jeunes à la fin). 30 qualifications pour les France Jeunes. Vice champion IDF des clubs Jeunes, un Sport-Etude, 3 jeunes en IATE (Identification et Accompagnement des Triathlètes Émergents), une équipe Homme en D2 avec jeunes formés par ses soins. Champion de France Elite femme duathlon. A emmené 2 femmes en équipe de France Elite, entraînement de la championne du monde 2018 duathlon ainsi que la 3ème des Monde. Organisation de la finale du GP ELITE et D3 de Duathlon en 2018

Formation : Bac S + DEUG Staps + BEESAPT et BF4 avant 2007

Meilleures performances :

- 400NL: 4'58 - 100NL : 59''7
- 10km route : 31'30
- 180km Ironman Vélo : 4h54
- Ironman : 10h04 en 2017
- M : 1h59
- S : 54'45



VIE DU CLUB

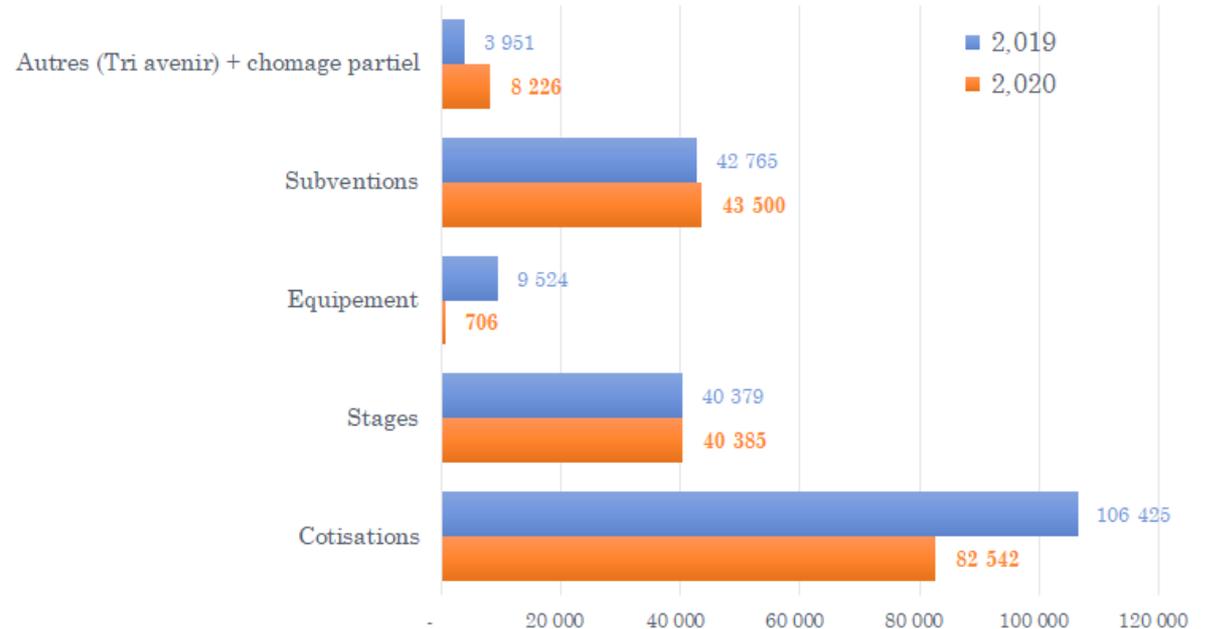
- Nouvelle convention triennale avec la Mairie : **80% de Courbevoisiens** et **écart tarifaire de 20%** entre Courbevoisiens et non-Courbevoisiens : impact progressif sur le montant de la cotisation sur 2 ans
- Côté Adhérents :
 - **Dématérialisation de toutes les démarches** (inscriptions, stages, tenues, ...)
 - **Groupes WhatsApp** de vélo, course à pied et natation à Cergy
 - Adhésion du club à la **Base de Loisirs de Cergy**
 - Réinscriptions : **réduction de 20€ ou 30€** sous forme de bon d'achat de Tenues Club (prix d'un maillot vélo) pour améliorer la visibilité du club



BILAN FINANCIER 2020

- Résultats de l'exercice 2020 en négatif : - 9.946€
- 185.305€ de dépenses vs 175.359€ de recettes

Répartition des recettes

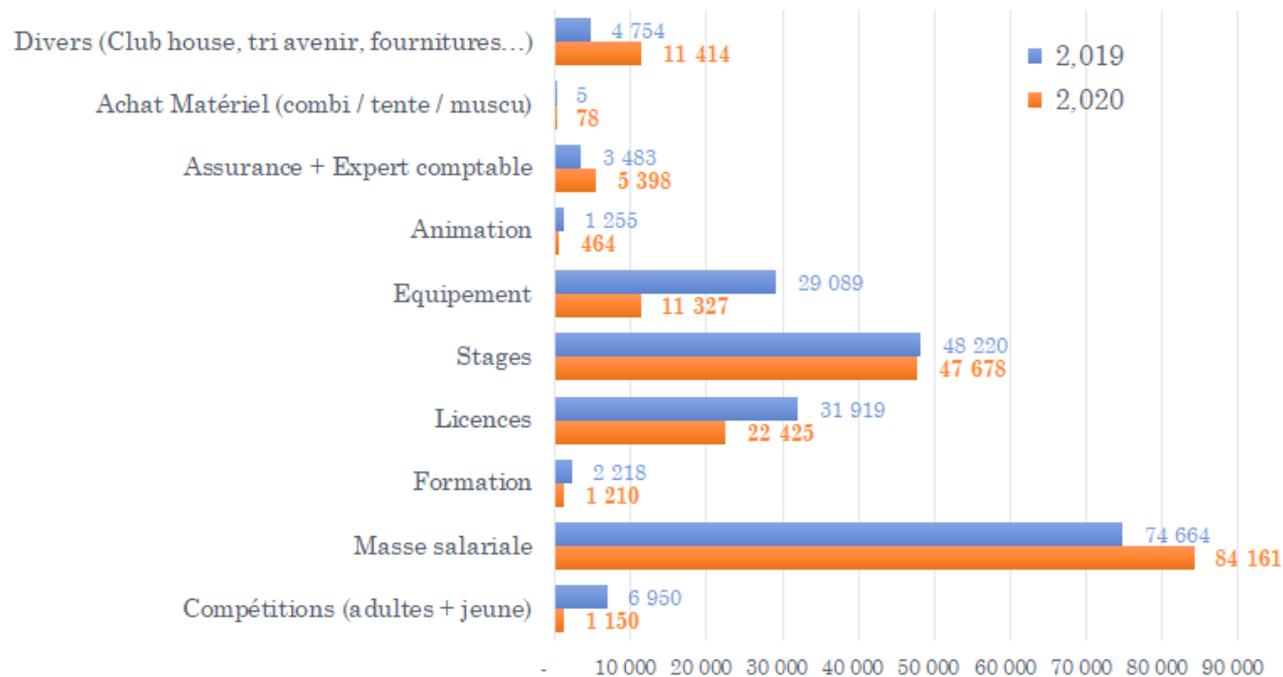




BILAN FINANCIER 2020

- Résultats de l'exercice 2020 en négatif : - 9.946€
- 185 305€ de dépenses vs 175 359€ de recettes

Répartition des dépenses

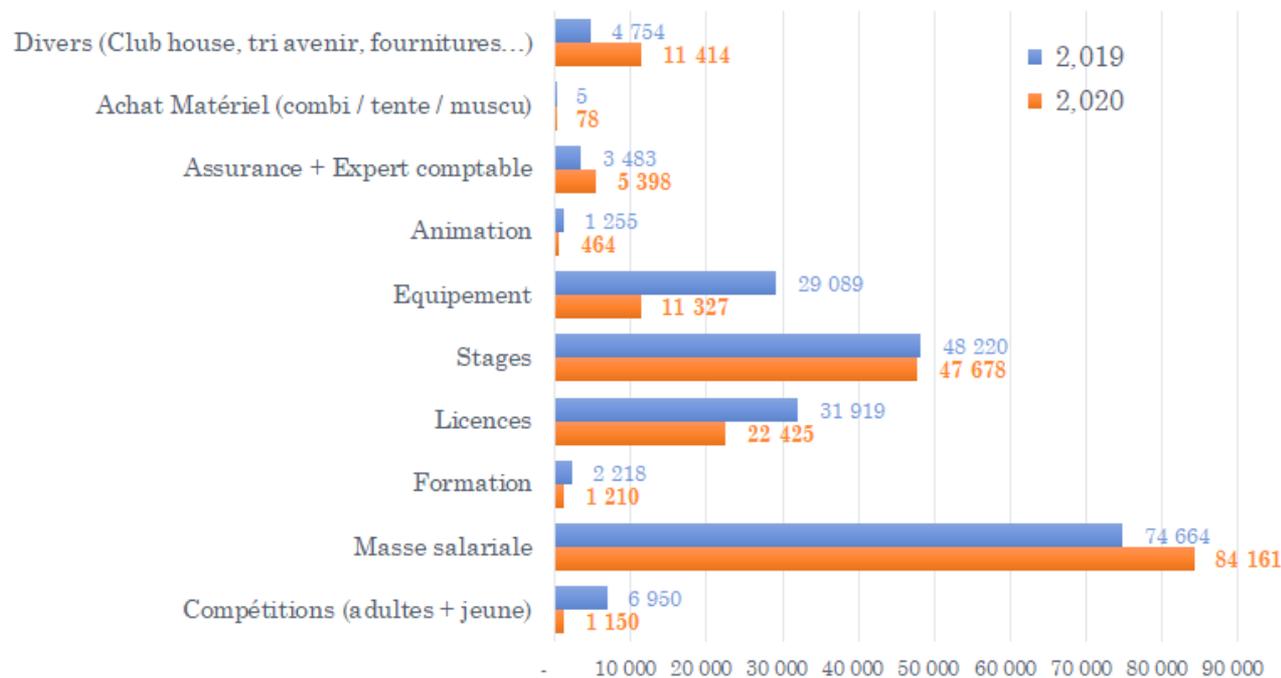




BILAN FINANCIER 2020

- Résultats de l'exercice 2020 en négatif : - 9.946€
- 185 305€ de dépenses vs 175 359€ de recettes

Répartition des dépenses





ESTIMATION BUDGÉTAIRE ANNÉE 2021

Objectif : retour à l'équilibre

- Baisse de 10€ pour les adultes courbevoisiens
- Baisse de la subvention de 3k€
- +10% d'adhérents en 2021
- Estimation budgétaire : 170k€
- Bon d'achat nominatif pour achat d'équipement :
 - Jeunes : 20€
 - Adultes : 30€

DEPENSES		RECETTES	
60 Achats	11,000.0	prestations	38,000.0
Autres : Equipements	11,000.00	Vente équipements	6,000.00
Autres (à préciser)		Autres : participations stages	32,000.00
61 Services extérieures	1,006.45	74 Subventions	40,500.00
Primes d'assurance	1,006.45	Département	1,500.00
Documentations, études		Ville de Courbevoie	39,000.00
62 Autres services extérieurs	4,553.42	Autres (à préciser)	
Personnel extérieur à l'association	4,553.42	Autres (à préciser)	
Autres (à préciser)			
63 Impôts et taxes	-	75 Cotisations des adhérents	90,796.2
pro			
64 Frais de personnel	74,594.8		
Rémunérations du personnel	59,073.34		
Charges sociales et de prévoyance	15,521.53		
gestion courante	66,141.4	77 Produits exceptionnels	-
Autres : licences + affiliation	24,667.28	Autres (à préciser)	
compétitions...	41,474.17	Autres (à préciser)	
68 Dotations	12,000.0	78 Reprise sur dotations	-
Dotations pour provisions	12,000.00	Aux provisions	
69 Impôts sur les sociétés		79 Transfert de charges	
Total charges	169,296.2	Total recettes	169,296.2
		Résultat de l'exercice	0.00

TARIFS 2022



Plus de 20 ans (et toutes vos dents)

Courbevoisiens	Plein tarif	285 euros	275€
	Tarif réduit	255 euros	
Non Courbevoisiens	Plein tarif	315 euros	
	Tarif réduit	285 euros	

Minimes, Cadets & Juniors (nés entre 2002 et 2007)

Courbevoisiens	Plein tarif	219 euros
	Tarif réduit	195 euros
Non Courbevoisiens	Plein tarif	255 euros
	Tarif réduit	225 euros

Poussins, Pupilles & Benjamins (nés entre 2008 et 2013)

Courbevoisiens	Plein tarif	195 euros
	Tarif réduit	165 euros
Non Courbevoisiens	Plein tarif	225 euros
	Tarif réduit	195 euros



PRÉSENTATION DU **RAPPORT SPORTIF**

RAPPORT SPORTIF



- entraînements de **HT et PPG en visio**, animés par Maëlle, Alexandre, Jérémy et Baptiste
- **10km des confinés** organisé par les coachs Jérémy et Baptiste
- entraînements en présentiel en petits groupes
- entraînements **jeunes maintenus** au maximum, et entraînements natation remplacés lorsque la piscine était fermée
- **reprise progressive** des entraînements en présentiel
- **mini-stage jeunes** en octobre
- groupes WhatsApp vélo et course à pied
- **mini-stage week-end** organisé par Mathieu Noblet le week end dernier (18 adhérents)
- reprise **compétitions** Jeunes
- **Triathlon Avenir** : nouvelle date fixée au **10 octobre 2021**
- **projet en école primaire** mis en oeuvre par Alexandre et Daniel



MISE À JOUR DES STATUTS & DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Modification des statuts

Article 11 : composition et élection du Comité Directeur



11.1 Composition du Comité Directeur

> **6 à 12 membres** élus par l'Assemblée Générale

11.2 Election

> Le mandat des membres du Comité Directeur est d'un an ; ils sont rééligibles.

> Acte de candidature : 5 jours avant l'AG

11.1 Composition

> **de 6 à 14** membres élus par l'Assemblée Générale.

11.2 Election

> Les **candidatures** au Comité Directeur sont **individuelles**.

> **Acte de candidature : 7 jours** avant l'Assemblée. Présentation des motivations à rejoindre le Comité Directeur.

> **Election du CD pour une durée de 2 ans**. Ils sont rééligibles. Renouvellement du CD par moitié tous les ans.

> **Tirage au sort au terme de la saison 2021/2022** des membres sortants.

Règlement intérieur



[ACCUEIL](#) [LE CLUB](#) [ENTRAÎNEMENTS](#) [COMPÉTITIONS](#) [AQUATHLON Avenir](#) [MULTIMÉDIA](#) [FORUM](#)

Accueil > Entraînements

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2020

 [Règlement intérieur 2020 - Courbevoie Triathlon pdf \(204.94 Ko\)](#)

Article 1 : Adhésion à l'association / Modifications

Article 2 : droit à l'image / pas de modifications

Article 3 : responsabilités / pas de modifications

Article 1 : Adhésion à l'association

Le règlement intérieur est applicable à tous les membres de l'association. Toute adhésion au club vaut acceptation du présent règlement.

Toute adhésion vaut acceptation des conditions d'inscription en termes de pratique sportive, de discipline et d'assurance.

Le Comité Directeur définit chaque année l'effectif maximum du club. Une fois l'effectif maximum atteint, toute nouvelle demande d'adhésion sera soumise à la décision souveraine du Comité Directeur.

Le Comité Directeur peut refuser l'adhésion ou le renouvellement de toute personne dont le comportement, les intérêts ou les motivations sont contraires aux principes de fonctionnement du club.

Les éducateurs et les membres du Comité Directeur sont habilités à prendre toute mesure jugée nécessaire au bon déroulement des séances; ils veillent à l'application du règlement.

Les mineurs désirant s'inscrire devront obligatoirement être présentés par le parent responsable ou le tuteur légal.

Aucun remboursement ne sera accordé pour quelque raison que ce soit.



Article 1 : Adhésion à l'association

Le règlement intérieur est applicable à tous les membres de l'association. Toute adhésion au club vaut acceptation du présent règlement.

Toute adhésion vaut acceptation des conditions d'inscription en termes de pratique sportive, de discipline et d'assurance.

Le Comité Directeur définit chaque année l'effectif maximum du club. Une fois l'effectif maximum atteint, toute nouvelle demande d'adhésion sera soumise à la décision souveraine du Comité Directeur.

Le Comité Directeur peut refuser l'adhésion ou le renouvellement de toute personne dont le comportement, les intérêts ou les motivations sont contraires aux principes de fonctionnement du club.

Les éducateurs et les membres du Comité Directeur sont habilités à prendre toute mesure jugée nécessaire au bon déroulement des séances ; ils veillent à l'application du règlement.

Les mineurs désirant s'inscrire devront obligatoirement être présentés par le parent responsable ou le tuteur légal.

A partir du 1er octobre, aucun remboursement ne sera accordé pour quelque raison que ce soit. Les adhérents souhaitant renoncer à leur adhésion peuvent le faire avant le 30 septembre de l'année en cours et seront remboursés du montant global de leur adhésion auxquels seront retranchés le prix de la licence ainsi que 20€ de coûts de gestion.

Toute personne souhaitant s'essayer au triathlon sans adhérer immédiatement à l'association peut souscrire un Pass Club auprès de la FFTri. Son adhésion ultérieure sera toutefois conditionnée par le nombre de places disponibles au sein du club.

Article 4 : règles de conduite / Modifications

Article 5 : sanctions / supprimée => déjà présentes dans les statuts article 8

Article 4 : Règles de conduite

Les membres de l'association sont tenus de respecter les règles d'utilisation des équipements mis à leur disposition pour l'entraînement ou les compétitions.

Ils se doivent de respecter les règles d'« esprit sportif » et de courtoisie inhérentes à la pratique des activités physiques et sportives.

Une tenue de sport décente est obligatoire pendant la pratique de l'activité.

Article 5 : Sanctions

Le Comité Directeur est seul habilité à envisager une sanction conformément au règlement disciplinaire de la Fédération Française de Triathlon.

Le Comité Directeur peut décider de l'exclusion de toute personne dont le comportement, les intérêts ou les motivations sont contraires aux principes de fonctionnement du club.



Article 4 : Règles de conduite

Les membres de l'association sont tenus de respecter les règles d'utilisation des équipements mis à leur disposition pour l'entraînement ou les compétitions.

Ils se doivent de respecter les règles d'« esprit sportif » et de courtoisie inhérentes à la pratique des activités physiques et sportives.

Une tenue de sport décente est obligatoire pendant la pratique de l'activité.

Chaque adhérent respectera notamment les consignes suivantes :

- Natation : il est obligatoire de porter un bonnet de bain, de porter le slip maillot de bain pour les hommes et le maillot de bain pour les femmes, de respecter les règles d'hygiène et de sécurité de l'établissement.
- Vélo : le port du casque obligatoire pour toutes les sorties vélos encadrées par le club, dans le respect du code de la route. Il est interdit d'utiliser un lecteur audio durant une sortie club.
- Course à pied : le respect des enceintes sportives et vestiaires mis à disposition des athlètes par la Ville de Courbevoie

Le Comité Directeur est seul habilité à envisager une sanction conformément au règlement disciplinaire de la Fédération Française de Triathlon.

Le Comité Directeur peut décider de l'exclusion de toute personne dont le comportement, les intérêts ou les motivations sont contraires aux principes de fonctionnement du club, pour une durée déterminée ou définitivement..

Les athlètes adhérant à l'association s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou produits dopants qui pourraient nuire à l'image du Club sous peine d'une exclusion définitive.

Article 5 : nouvel article « Entraînements »

Article 6 : Engagement sportif des compétiteurs / pas de modifications

Article 7 : Licence – Assurance / pas de modifications

Article 8 : Rémunération et remboursement de frais / pas de modifications

Article 9 : Modifications / pas de modifications

Article 10 : Situations exceptionnelles / pas de modifications



Article 5 : Entraînements

La fréquence des entraînements, les jours et les horaires sont fixés par le comité directeur, en accord avec les entraîneurs.

Des entraînements/activités pourront être supprimés par les responsables pour des raisons exceptionnelles (encadrement insuffisant, panne électrique, grève du personnel municipal, vidange de la piscine etc.). Les adhérents sont invités à consulter régulièrement la page d'accueil du site internet du [Courbevoie Triathlon](#). Par ailleurs, une communication régulière via newsletter et WhatsApp sera faite par le Comité Directeur envers ses adhérents pour les informer en cas de changements.

L'adhérent s'engage à démarrer les séances d'entraînement à l'heure fixée par le calendrier. Les entraîneurs se réservent le droit d'exclure d'une séance d'entraînement tout adhérent dont le comportement ou le matériel inadapté pourraient gêner le déroulement normal de la séance.

Les entraîneurs référents sont en mesure d'annuler une séance d'entraînement en cours si les conditions météorologiques le nécessitent.

Aucun adhérent ne peut accéder à une installation sportive sans la présence de l'entraîneur référent, et ce malgré un retard de ce dernier.



Planning Juin / Juillet

**Rendez-vous le jeudi 1er juillet
à partir de 19h au Stade**





QUESTIONS DIVERSES



APPROBATION **DES RAPPORTS ET PROJETS**

1. Rapport Moral 2020 - 2021
2. Rapport Financier 2020 - 2021
3. Rapport Sportif 2020 - 2021
4. Budget 2021 - 2022
5. Nouveaux Tarifs 2021 - 2022
6. Projet Sportif 2021 - 2022